



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement  
Hauts-de-France

Service Information  
Développement Durable  
Évaluation environnementale

Affaire suivie par :  
Jean-Noël SAUSSOL  
Tél : 03 20 40 53.69

Courriel : [ae-iddee.dreal-npdcp@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-npdcp@developpement-durable.gouv.fr)

Le Préfet,

à

Monsieur Dominique Caridi  
SARL DG Aménagement  
Chamnay  
58290 Maux

( [sebastien.broutier@cabon-geometre.fr](mailto:sebastien.broutier@cabon-geometre.fr) )

Lille, le

27 SEP. 2017

---

Objet : Projet de déboisement à Baisieux (59) déposé par la SARL DG Aménagement  
information de décision tacite de soumission à évaluation environnementale  
Article R. 122-3 (III) du code de l'environnement -  
N° d'enregistrement Garance : 2017-1681

Monsieur,

Vous m'avez transmis le formulaire d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une éventuelle étude d'impact concernant un projet de déboisement de 2,4 hectares en vue de la création d'une zone d'activités à Baisieux.

Votre dossier a été déclaré complet le 7 août 2017.

Je vous informe que l'absence de décision de l'autorité environnementale émise dans le délai de 35 jours à compter de la complétude du dossier, à savoir avant le 11 septembre 2017, vaut obligation de produire une évaluation environnementale, conformément aux dispositions de l'article R122-3 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Yann GOURIO

